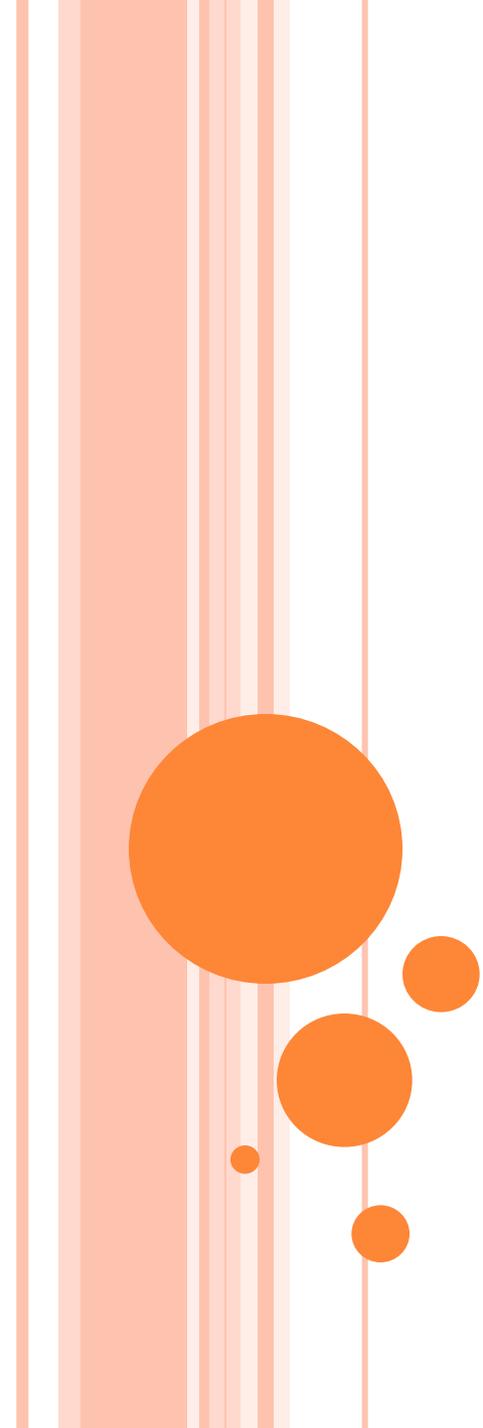


LA COOPERATION MEDECIN ET INFIRMIER EN SANTE AU TRAVAIL ET LE DPC

7^e Colloque de E-Pairs – ass SMT-SNPST, 05 juin 2015,
La Coopération Médecin et Infirmier en Santé au Travail et le DPC - Paris

<http://www.e-pairs.org/> - <http://www.a-smt.org/accueil.html> - <http://www.SNPST.ORG>

Alain Grossetête MDT, Chantal Colliot IST, Alain Randon MDT, Gerard Lucas MDT, Véronique Bacle IST,
Huguette Martinez MDT, Hélène Ruck MDT, Joëlle Milliez IST, Mireille Chevalier MDT, Katia Wanquet IST,
Bernadette Berneron MDT, Dominique Huez MDT



Séquence 4

**Le métier d'infirmière du
travail, les écrits en
médecine du travail et
l'écriture pour chaque
métier, le DMST**

Mireille Chevalier, Katia Wanquet, Bernadette Berneron

Le métier d'infirmière du travail, les écrits en médecine du travail et l'écriture pour chaque métier, le DMST

Comment articuler les collaborations dans l'équipe médicale pour les Ecrits dans le DMST, et les Ecrits à destination de l'employeur ?

L'équipe médicale du travail

- ✓ A pour projet de rendre visible les risques et leurs effets
- ✓ Le médecin et l'infirmière y tiendront un point de vue humaniste, compréhensif, clinique et exclusif de la santé au travail des salariés

Le métier d'infirmière du travail, les écrits en médecine du travail et l'écriture pour chaque métier, le DMST

L'infirmière en santé au travail

- ✓ Contribue au recueil de données cliniques et épidémiologiques
- ✓ Assure un traçage des risques professionnels
- ✓ Participe par ce travail à la veille et l'alerte médicale

Permettant au médecin du travail

- ✓ De déployer des actions de prévention collective

Le binôme écrit

- ✓ Dans le dossier médical
- ✓ Dans le dossier partagé avec l'équipe pluridisciplinaire

Ecrit médical et contribution de l'infirmière

- ✓ La contribution de l'infirmière à la réalisation de ces documents est envisageable et même souhaitable
- ✓ Le seul interlocuteur du côté du droit reste le médecin du travail
- ✓ Il est essentiel que le médecin du travail signe tout document qui engage la « mission réglementaire »
- ✓ Inscrire le travail de l'équipe médicale relevant du code de la santé publique dans un cadre de droit protecteur pour l'IST, et qui puisse permettre l'exercice de la mission du MDT



Un écrit hors de ce contexte

- ✓ Est risqué pour l'IST
- ✓ N'ouvre aucune possibilité de prise en compte réglementaire pour l'employeur ou la représentation sociale

Base de l'écriture par l'infirmière en santé au travail

Le raisonnement clinique infirmier est basé

- ✓ Sur une observation active
- ✓ La pose d'hypothèses
- ✓ La recherche d'éléments confirmant ou infirmant ces hypothèses
- ✓ Les inférences et les connaissances construites à partir d'expériences antérieures
- ✓ L'élaboration du sens du soin

Pour cela la méthode de recueil de données s'appuie sur un entretien qui permet

- ✓ L'investigation par la clinique médicale du travail
- ✓ Le développement du diagnostic infirmier

Les transmissions ciblées

L'infirmière a pour mission première de recueillir

- ✓ Les informations utiles pour l'équipe, permettant la mise en place de la prévention des risques professionnels
- ✓ Les données cliniques et épidémiologiques

Afin de contribuer

- ✓ Au traçage des risques professionnels
- ✓ A la veille et l'alerte médicale

Afin de permettre au médecin du travail de déployer des actions de prévention collective



Pour atteindre cet objectif en équipe médicale

- ✓ Il est obligatoire et nécessaire de mettre en place un système d'échange et de communication entre les membres de l'équipe.
- ✓ Il faut donc se transmettre les informations et les conserver dans le temps

Objectifs et intérêts

Les transmissions ciblées résultent

- ✓ D'un raisonnement clinique individuel et collectif qui permet de visualiser la cohérence entre un problème et ses caractéristiques, elles orientent le choix des interventions et l'évaluation de l'efficacité
- ✓ C'est le reflet de la démarche de soins

Les transmissions ciblées pour assurer la qualité de l'information doivent être

- ✓ Hiérarchisées
- ✓ Synthétiques et claires
- ✓ Compréhensibles
- ✓ Validées

Dans notre activité ces informations représentent la traçabilité des risques professionnels

CHOISIR UN SUPPORT

Le Dossier médical santé Travail : En médecine du travail le DMST est un outil qui doit garantir la traçabilité et répondre aux exigences légales

- ✓ Les transmissions écrites doivent donc faire partie du DMST
- ✓ Le DMST est l'outil partagé par l'équipe médicale
- ✓ Les écrits partagés dans le DMST répondent aux recommandations de la HAS

Ces écrits comportent

- ✓ Les transmissions ciblées
- ✓ Le traçage des expositions
- ✓ Les éléments nécessaires à la réalisation du curriculum laboris
- ✓ Le recueil de données objectives et subjectives sur le travail

CHOISIR UN SUPPORT

Il est important que médecin et infirmier utilisent le même support pour faciliter la lecture chronologique de l'histoire du salarié. Dans le DMST l'équipe médicale doit pouvoir trouver

- ✓ L'histoire professionnelle et le vécu du travail par le salarié, pour l'élaboration d'un *curriculum laboris* progressif
- ✓ La santé individuelle, en prenant en compte des événements de santé potentiellement en lien avec le travail et les empreintes du travail sur le corps
- ✓ Les éléments permettant de retrouver des repères historiques en cas d'accident de santé à la recherche d'éventuels facteurs professionnels de causalité
- ✓ La mise en place d'une surveillance post-professionnelle
- ✓ Les examens complémentaires

Les attestations de suivi

Ecrits dans le DMST

Histoire de Mme P chargée de clientèle dans un centre d'appel

Les écrits de l'IST ont permis au MDT d'avoir une vraie base de clinique dans le DMST

- ✓ L'IST a pu retranscrire les éléments de la clinique médicale du travail, dans le DMST, sur le même support que le MDT
- ✓ Avec liberté d'écriture pour l'IST
- ✓ Notification de toutes les phases de décision

CHOISIR UN SUPPORT

Pour tous les autres écrits, l'IST utilise les support mis en place pour sa contribution aux écrits dans le cadre des obligations du MDT

- ✓ La fiche d'entreprise
- ✓ Les études de poste
- ✓ Compte rendu écrit suite à la participation aux CHSCT
- ✓ Les enquêtes et études épidémiologiques, la veille sanitaire
- ✓ L'écriture dans le dossier partagé avec équipe pluridisciplinaire
- ✓ La monographie

Participation de l'IST aux écrits collectifs. Fiche d'entreprise pour une maison de retraite de 10 lits

**L'IST a participé à la rédaction de la fiche
d'entreprise**

- ✓ En échangeant avec le MDT
- ✓ En traçant ce qu'elle a compris de la situation de travail
- ✓ Le MDT a repris, sous sa responsabilité, les apports de l'IST

Etude de poste

Mme X, travaillant dans un centre d'appel

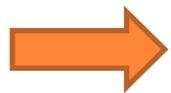
Cette étude a permis

- ✓ L'élaboration de préconisations par le MDT, prenant en compte les éléments de l'étude de poste de l'IST
- ✓ L'aménagement du poste de travail
- ✓ Le suivi dans le temps de l'amélioration de l'état de santé de Mme X.

Les transmissions orales

Les transmissions orales permettent de vérifier la compréhension du message

- ✓ Elles peuvent être réalisées lors d'un staff ou de façon informelle à l'initiative d'un des membres de l'équipe médicale
- ✓ Elles s'adaptent à la personne, au lieu et au moment choisi
- ✓ Elles provoquent des réactions immédiates, le réajustement du contenu est donc possible
- ✓ Il s'agit d'un mode de transmission fugace, sans trace, sans valeur juridique, interprétable et incontrôlable
- ✓ Elles ne peuvent donc suffire à elles-mêmes



Importance de réaliser une synthèse écrite du staff

Ecrits dans le dossier de l'entreprise

Femmes de chambre dans un hôtel

Transmissions orales uniquement

- ✓ Travail sans traçabilité des différentes étapes de l'action
- ✓ Risque de perte d'information
- ✓ Manque de visibilité du travail de chacun

Dispute professionnelle - 4

Comment articuler les collaborations dans l'équipe médicale pour les Ecrits dans le DMST ? Et les Ecrits à destination de l'employeur?

- Quelle écriture de l'infirmier au DMST ?
- Quelles règles professionnelles pour les différents écrits de l'IST ?
- Comment peut-il tracer par écrit sa responsabilité professionnelle propre en cas de besoin ?
- Quelle place pour les groupes de pairs entre IST ?